

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	63 (1990)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	Nouveau bâtiment d'habitation pour le personnel, avec bureau de douane à Crassier (VD) : mandat d'étude confié à plusieurs architectes
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-129105">https://doi.org/10.5169/seals-129105</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# NOUVEAU BATIMENT D'HABITATION POUR LE PERSONNEL, AVEC BUREAU DE DOUANE A CRASSIER (VD)

MANDAT D'ÉTUDE CONFIÉ À PLUSIEURS ARCHITECTES

L'Office des constructions fédérales (OCF), représenté par l'arrondissement 1, a confié à cinq architectes un mandat d'étude en vue d'élaborer des projets pour le nouveau bâtiment d'habitation pour le personnel, avec bureau de douane et poste de gardes-frontières, de la douane de Crassier/VD.

## DIRECTIVES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PROJET

L'organisateur souhaite, par le biais du présent mandat d'étude confié à plusieurs architectes, atteindre les buts suivants :

- trouver une solution globale de haute qualité urbanistique, architecturale et fonctionnelle, pour un volume de construction important, en un site sensible du village de Crassier;
- obtenir des concepts de typologie de logements simples et novateurs.

Les directives relatives à l'aménagement des logements de services dans le bâtiment à construire pour l'Administration fédérale des douanes sont essentiellement destinées à offrir des conditions de logement comparables entre logements de service, tant en localisation urbaine que campagnarde, et à garantir un degré de finition et de durabilité, ceci malgré les fréquents déménagements dus à la grande mobilité du personnel douanier.

L'organisateur attire l'attention des architectes sur le point suivant :

«Les exigences du service astreignent les gardes-frontières à des horaires de service irréguliers ainsi qu'à des modes de vie particuliers». Les architectes tiendront donc compte de ce particularisme, afin de garantir une bonne intimité et cohabitation :

- entre secteur locaux de service et secteur logements;
- entre types de logements (studios pour célibataires et appartements pour familles);
- au sein même de chaque logement (entre célibataires, entre douanier et famille).

Dans le but d'améliorer le cadre de vie, il est souhaitable aussi de prévoir pour les appartements destinés aux fonctionnaires mariés avec famille des prolongements extérieurs au logement, sous forme de terrasses, balcons ou vérandas.

## CADRE GÉNÉRAL

Les lois et règlements fédéraux, cantonaux et communaux ont force de loi. Toutefois, des dérogations pourraient être envisagées, conformément à l'art. 12 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire de la commune de Crassier.

La servitude «Passage à pied et tous véhicules» longeant la frontière peut faire l'objet d'un réaménagement. Elle sera maintenue sur une largeur effective de 3.00 m depuis la frontière. Cette nouvelle limite pourrait se confondre avec la limite des constructions.

Conformément aux directives du service cantonal des eaux, et afin de faciliter les travaux d'entretien des berges du Boiron, un marchepied de min. 80 cm de large sera prévu depuis la route cantonale (pont) jusqu'au bâtiment construit par-dessus le cours d'eau.

## ÉCONOMIE DE PROJET

L'organisateur est persuadé que la qualité architecturale la plus élevée est réalisable avec des moyens financiers modérés.

Le terme «économie de projet» doit être compris au sens large. Il sous-entend les concepts suivants :

- utilisation rationnelle du terrain;
- expression architecturale;
- conception structurelle;
- typologie des unités de logements;
- économie d'exploitation et d'entretien.

Une attention particulière sera accordée aux problèmes énergétiques (déperdition et gain de chaleur en hiver, surchauffe éventuelle en été).

Le jugement des projets est confié à une commission d'experts composée de MM. :

- Niki Piazzoli, architecte, directeur de l'Office des constructions fédérales, 3003 Berne (Présidence);
- Eric Perrette, architecte, directeur de l'arrondissement 1, Office des constructions fédérales, 1006 Lausanne;
- Fonso Boschetti, architecte, 1010 Lausanne;
- Vincent Mangeat, architecte, 1260 Nyon;
- Roger Paréaz, architecte, 1263 Crassier;

- Jean-Jacques Badan, Syndic, 1263 Crassier;
- Luc-Etienne Matile, directeur, V<sup>e</sup> arrondissement des douanes, 1001 Lausanne.

Suppléants :

- Jean-Pierre Heller, municipal, 1263 Crassier;
- Bernard Huser, architecte, arrondissement 1, Office des constructions fédérales, 1006 Lausanne;
- Michel Wittwer, Direction générale des douanes, adjoint à la section Constructions et immeubles, 3003 Berne.

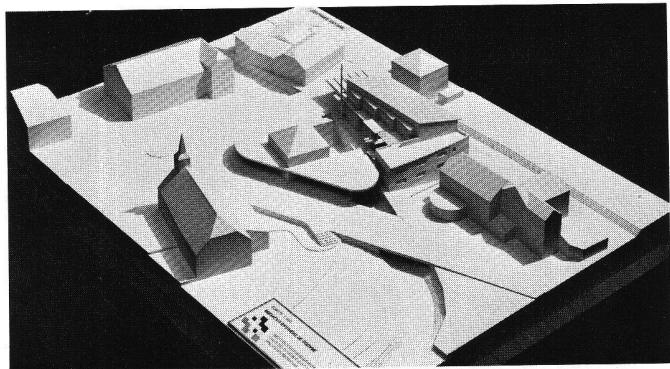
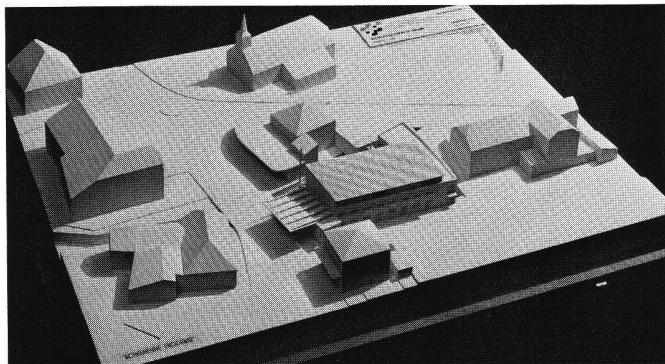
Au niveau de cette première phase du mandat d'étude, la commission d'experts s'est basée sur des critères importants, de façon à analyser les projets et à opérer des choix.

- a) Prise en compte du thème et du lieu
  - b) Organisation générale des aires de circulation extérieure
  - c) Qualité typologique, spatiale et architecturale des logements
- Qualité des espaces extérieurs

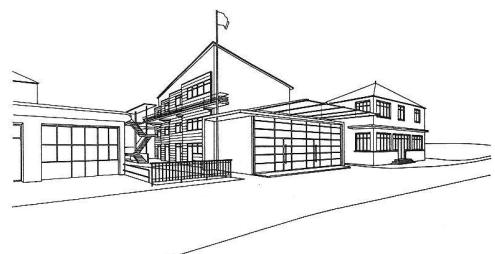
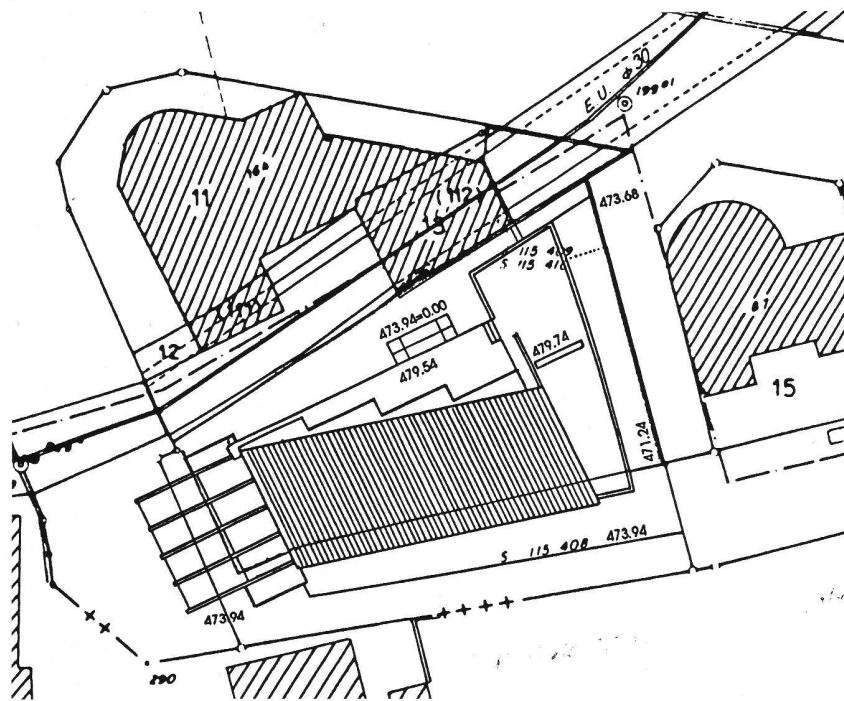
- d) Organisation et exploitation
- Contrôle statique
- Respect du règlement de construction
- Surfaces, volumes, énergie

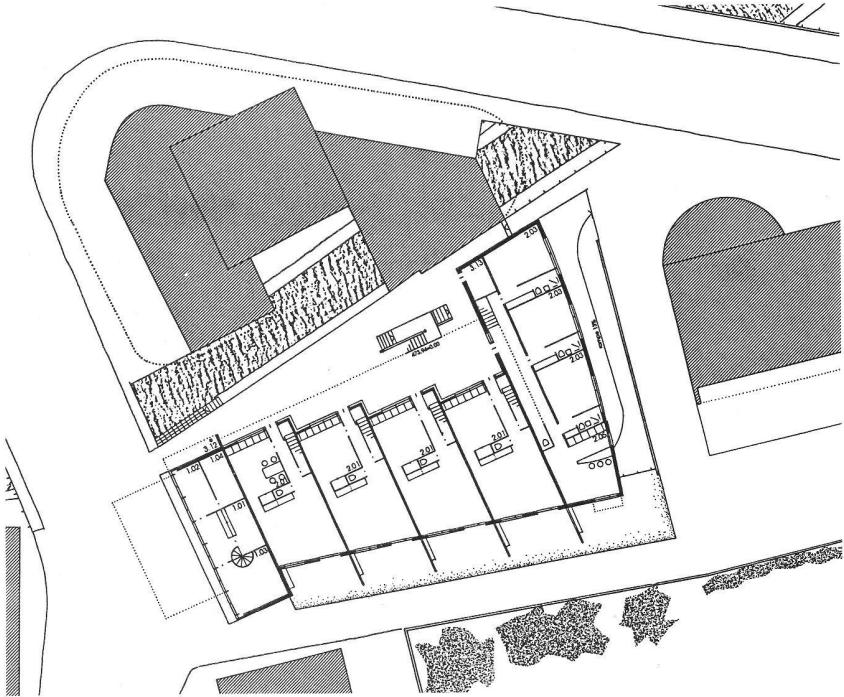
Les solutions proposées pour répondre au programme posé de la «Construction d'un nouveau bâtiment d'habitation pour le personnel, avec bureau de douane» à Crassier/VD ont généré trois concepts généraux de parti :

- solution reconnaissant l'essentiel du thème : le logement, sans négliger l'antenne de la douane par l'articulation des volumes  
projet-lauréat : Bohémienne endormie
- solution s'affranchissant du lieu, bâtiment s'affirmant à l'échelle du territoire, comme le «Bâtiment de la Douane»  
projets : Douane de village  
Cour «S» d'eau
- solution mixte combinant les deux parties du programme : logement et services douaniers, dans un ensemble cohérent  
projets : A Louis Mandrin  
Transit.



«Bohémienne endormie», projet-lauréat : ci-dessus, photos de la maquette; ci-contre, plan de situation





**PROJET-LAURÉAT :**  
**DEVISE «BOHÉMIENNE ENDORMIE»**  
 Auteurs : P. Bonnet et Chr. Bridel, architectes,  
 Lausanne

**a) Prise en compte du thème**

la reconnaissance du logement comme élément marquant et autonome du programme, sans toutefois méconnaître l'identité propre de l'autre partie du programme, la douane qui trouve naturellement sa place en bordure de la route.

**Prise en compte du lieu**

Une lecture attentive du lieu  
 une souplesse d'implantation face aux éléments majeurs du site : la rivière et la route et le bâti existant

la localisation précise de la partie service, ainsi que le signe «marquise» expriment à eux seuls la douane

**b) Organisation générale des aires de circulation extérieures**

la position de la rampe est correcte.  
 L'accès à l'est de la parcelle, s'il a l'avantage d'éloigner le flux de la circulation de la zone des logements pour familles, son débouché sur la route cantonale peut poser des problèmes.

**c) Qualité typologique, spatiale et architecturale des logements**

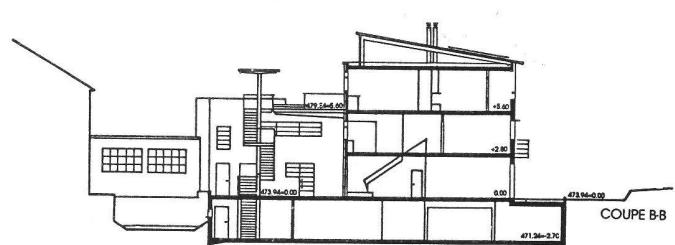
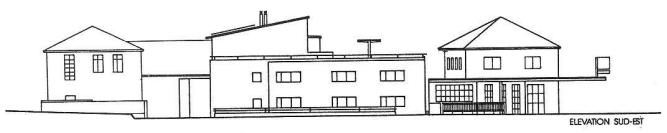
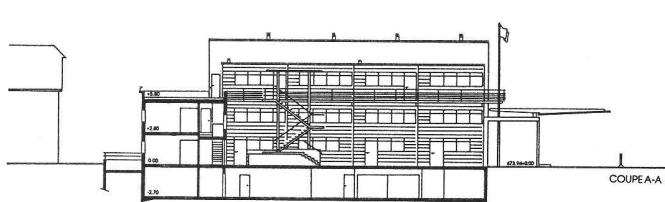
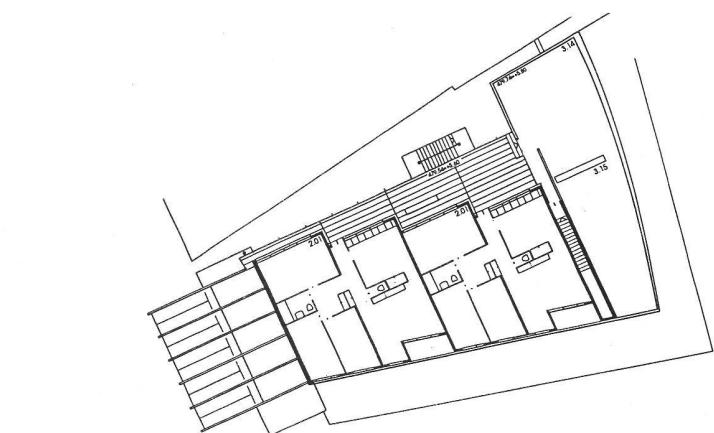
**Qualité des espaces extérieurs**

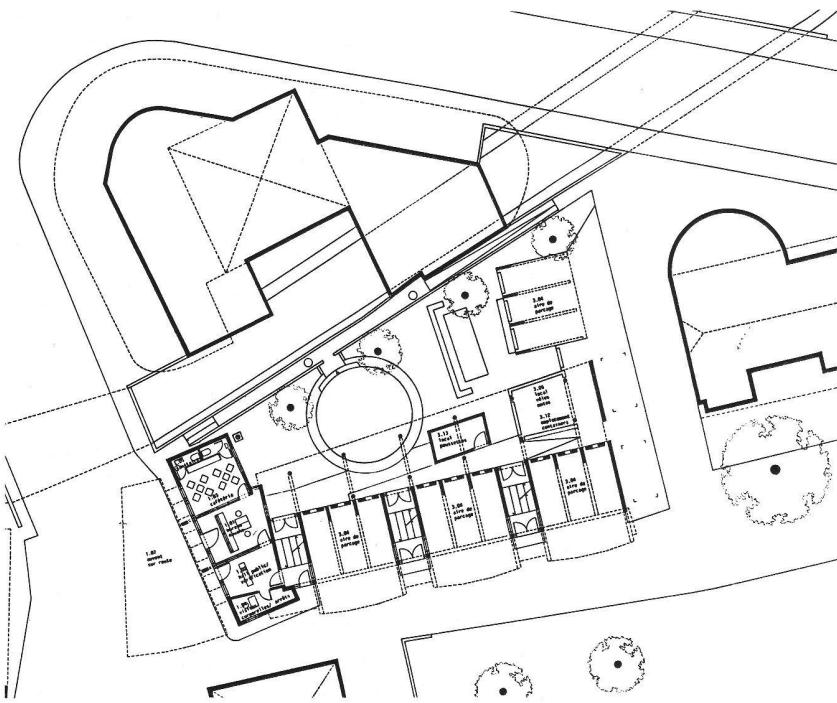
la proposition typologique proposée permet d'offrir des logements de qualité, s'organisant, soit en duplex soit sur un seul niveau avec une orientation optimale

si la liaison verticale au moyen d'un escalier extérieur est acceptable, le dispositif proposé n'est pas adapté aux conditions climatiques

la récupération d'espaces extérieurs par une galerie et terrasse est appréciée

l'espace-cour, partiellement couvert, est bien défini et accueillant





## **DEVISE «A LOUIS MANDRIN»**

Auteurs : B. Ph. Junod, architecte  
F. Michaud, arch. associé  
collaborateurs  
C. Jaeger, architecte  
K. Mazay, apprentie  
G. Peduto, architecte  
Rolle

#### a) Prise en compte du thème

la reconnaissance du logement pour familles par une fragmentation très marquée de la volumétrie

#### **Prise en compte du lieu**

la volonté de s'insérer au mieux dans le périmètre de la parcelle avec une prise en compte partielle des éléments constitutifs du site

## b) Organisation générale des aires de circulation extérieures

la proposition de dégager partiellement le rez-de-chaussée pour abriter les véhicules n'est pas tout à fait convaincante, car elle induit une promiscuité défavorable entre la circulation des voitures et les piétons

### c) Qualité typologique, spatiale et architecturale des logements

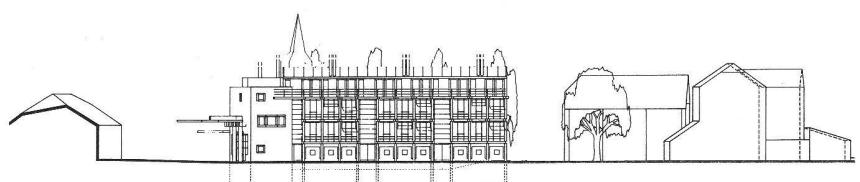
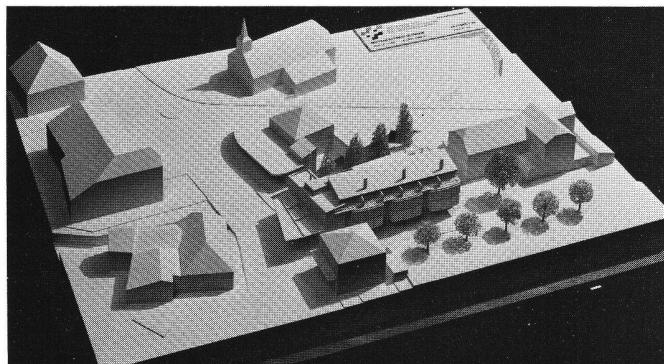
#### **Qualité des espaces extérieurs**

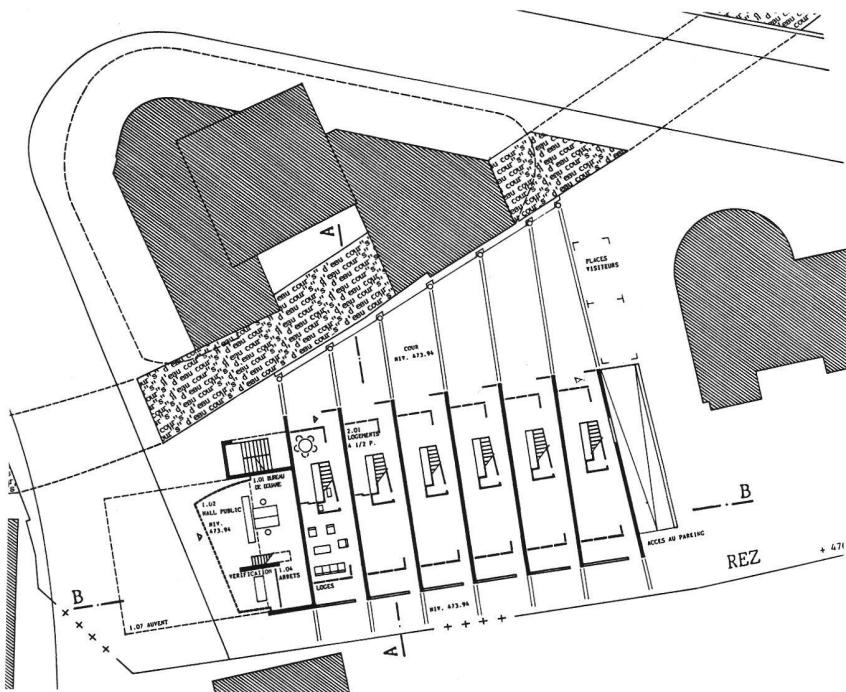
les logements sont spacieux et bien orientés mais leur capacité d'appropriation est trop conditionnée par la systématique formelle et la rigidité des principes distributifs. La promesse d'un bel espace-jour pour la famille est compromise par la position de la cheminée et les nombreuses ouvertures

le parcours qui donne accès aux studios est beaucoup trop long et compliqué

le secteur d'habitation se développe sur rez, sans ascenseur

l'espace-cour est bien dimensionné et son rapport avec la rivière est intéressant, on peut cependant regretter que le traitement au sol proposé ne soit plus simple et rigoureux.





**DEVISE «COUR 'S' D'EAU»**  
 Auteurs : J.-L. et Chr. Thibaud-Zingg,  
 architectes  
 collaborateurs  
 N. Maeder, architecte  
 V. Von der Mühl, architecte  
 Chavornay

**a) Prise en compte du thème**

une volumétrie simple et unitaire, parallèle à la frontière, qui rassemble toutes les fonctions du programme

**Prise en compte du lieu**

un archétype du «Bâtiment de Douane» s'affranchissant, par son autonomie formelle, de l'environnement bâti et des traces du lieu

**b) Organisation générale des aires de circulation extérieures**

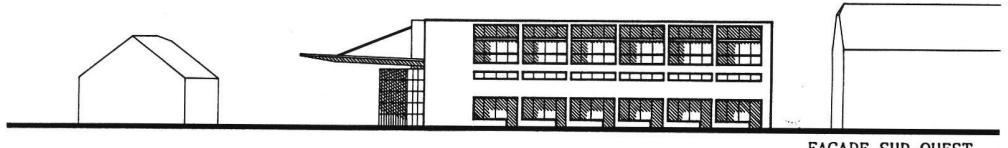
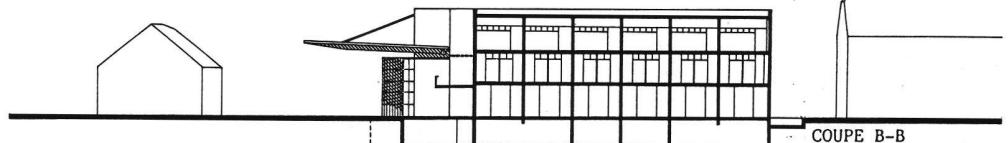
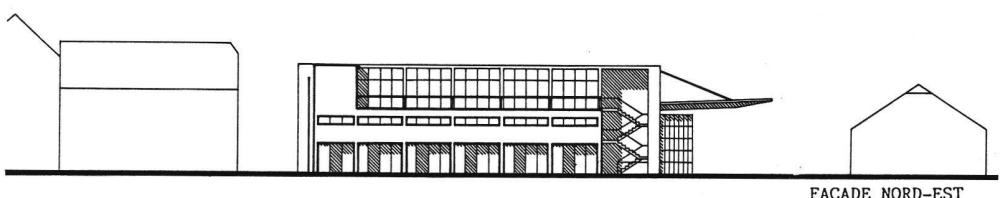
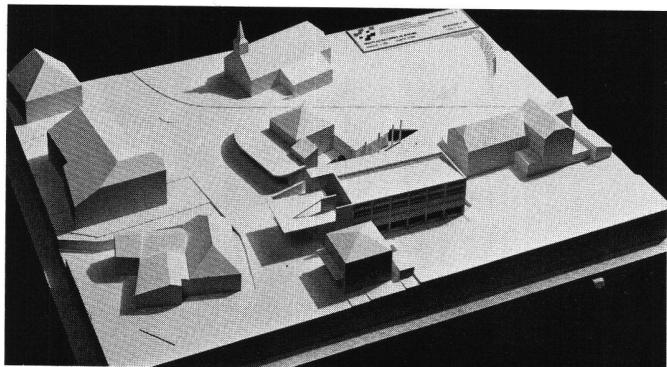
La position de la rampe et surtout son accès sollicitent le passage des véhicules le long de la frontière et induit une promiscuité défavorable avec des nuisances pour les logements.

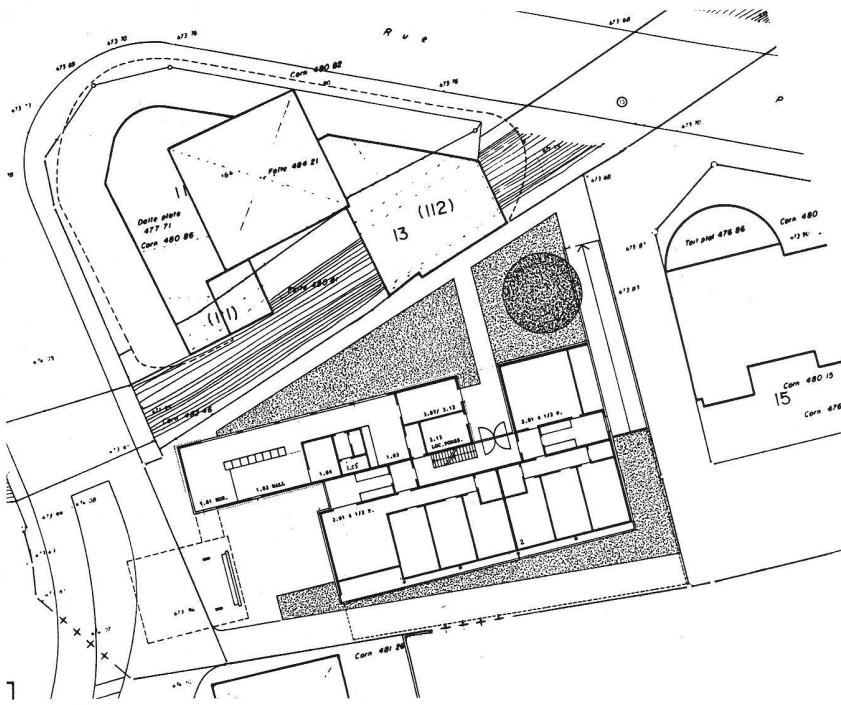
**c) Qualité typologique, spatiale et architecturale des logements**  
**Qualité des espaces extérieurs**

le principe des logements en duplex pour famille est intéressant et leurs relations avec l'extérieur (entrée-cuisine) sont bien traitées.

La superposition de deux typologies distinctes de logements dans le même module de structure est positive, mais elle se fait malheureusement au détriment de la qualité de certains espaces intérieurs (proportions longueur-largeur-hauteur).

On peut cependant déplorer le manque de traitement végétal de la parcelle.





## «DOUANE DE VILLAGE»

Auteurs : P. Devanthery & I. Lamunière,  
architectes  
Carouge

### a) Prise en compte du thème et du lieu

la volonté délibérée d'exprimer un «Bâtiment de Douane» comme un élément possédant sa propre logique territoriale (Macro-échelle), indépendamment du bâti environnant et des traces du lieu

le concept fascinant de la «Borne» est très remarqué; en revanche, l'articulation des volumes n'exprime pas assez clairement cette idée.

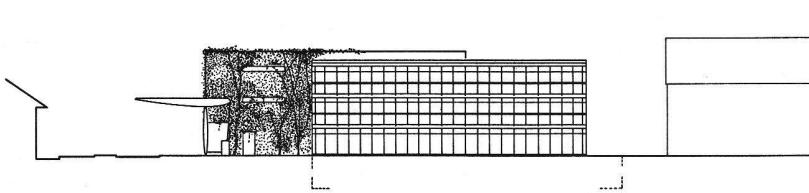
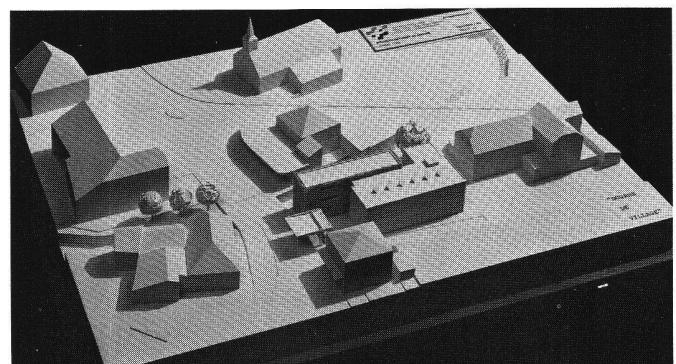
### b) Organisation générale des aires de circulation extérieures

La notion de placette en tant que signe d'appartenance à l'entité villageoise est partiellement niée par la présence de la marquise.

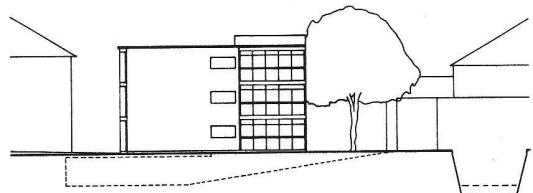
### c) Qualité typologique, spatiale et architecturale des logements Qualité des espaces extérieurs

La recherche d'une organisation générale simple, ainsi qu'une grande économie de moyens est appréciée. En revanche, les caractères distributifs des logements ne répondent pas entièrement aux exigences particulières du programme (horaires de service et vie de famille).

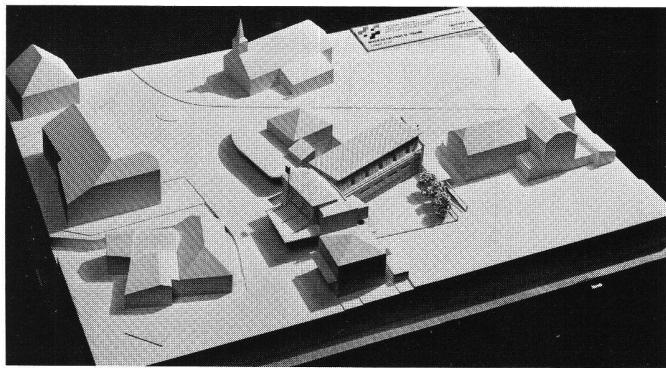
Les espaces extérieurs donnent une image de surfaces résiduelles dont l'appropriation n'est pas évidente.



FACADE SUD-OUEST



FACADE SUD



## DEVISE «TRANSIT»

Auteur : Archistudio, O. Fazan, architecte  
Givrins

### a) Prise en compte du thème

la volonté de combiner les deux éléments constitutifs du programme : logement et douane — dans une volumétrie simple et bien articulée

### Prise en compte du lieu

La reconnaissance de la rivière et de la route cantonale comme éléments structurant l'implantation

### b) Organisation générale des circulations extérieures

La proposition d'un simple marchepied au long du Boiron est intéressante; il est tout à la fois parcours public et accès aux logements.

La position de la rampe d'accès au sous-sol est correcte, et son sens n'entraîne pas de promiscuité entre logements et circulation.

### c) Qualité typologique, spatiale et architecturale des logements Qualité des espaces extérieurs

La solution de logements en triplex est originale et favorise l'isolement entre partie jour et partie nuit, l'orientation est optimale.

Les différentes propositions d'aménagement des logements et des studios sont très appréciées.

La situation sur rue des studios est admise; en revanche, la présence de la marquise devant les fenêtres est inacceptable.

L'implantation et la volumétrie générale sont intéressantes et le dégagement d'un espace important au sud est très apprécié; malheureusement, le rapport avec le bâtiment qui enjambe le Boiron est très critiquable et affaiblit considérablement l'idée générale du projet.

